



AFFILIOR
GESTION PRIVÉE



AFFILIOR

GESTION PRIVÉE



Clause de confidentialité

Le conseiller est tenu au respect du secret professionnel. Aucune communication ou exploitation des données ne sera faite en dehors de la mission confiée par le client. Lors de travaux avec d'autres experts, nous pourrions être amené à partager des informations avec d'autres experts tenus également par le secret professionnel.

Une équipe pour répondre à vos besoins

Une équipe de professionnels à notre disposition pour vous accompagner sur tout vos projets





NOS STATUTS REGLEMENTAIRES

Votre Conseiller en Investissement Financier est un professionnel indépendant immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 18001708 (*ce numéro est consultable sur le site internet de l'ORIAS www.orias.fr*) au titre des activités réglementées détaillées ci-dessous. Il est partenaire de PRIMONIAL PARTENAIRES (Groupe Primonial).

Il est à même de vous conseiller pour la gestion de votre patrimoine notamment dans le cadre de consultations écrites, qui feront l'objet de lettres de mission préalablement acceptées et signées par vous. Il est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 place de Budapest – 75436 Paris cedex 09, <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html> et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : 17, Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, <http://www.amf-france.org/>.

Votre Conseiller exerce les activités réglementées suivantes :

- **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)**, proposant un conseil non- indépendant – possibilité d'être rémunéré par les partenaires- au sens de l'article 325-5 du RGAMF , enregistré sous le n° E008886 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI-CIF), 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris – www.anacofi.asso.fr, association professionnelle agréée par l'AMF. Il est autorisé actuellement à conseiller principalement les produits et/ou services financiers des sociétés citées ci-dessous.
- **Intermédiaire en assurance** inscrit en qualité de courtier et positionné dans la catégorie « b » non soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et autorisé actuellement à présenter principalement les contrats des entreprises d'assurance citées ci-dessous. Le partenaire s'engage à délivrer un service de recommandation sur la base d'une analyse impartiale et personnalisée (test d'adéquation et analyse fondée sur un nombre suffisant de produits) .
- **Agent commercial** bénéficiant d'une délégation de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds n° 75012018000026325 de la CCI de Paris Ile de France
Etablissements promoteurs des produits ou autres fournisseurs avec lesquels Affilior Gestion Privée entretient une relation de nature commerciale **sans aucun lien capitalistique** (liste susceptible d'évoluer)

NOS PARTENAIRES

Immobilier, SCPI : Primonial , Peref Gestion, Euryale, Sofidy , La Francaise , Voisin, Perial, Urban Premium

Compagnie d'assurance pour le courtage : AEP, GENERALI, SOGECAP, SWISSLIFE, ORADEA, AXA, AVIVA, NORDEA, AF, CARDIF, WEALINS, BNP PARIBAS, VIE PLUS

Etablissement de bancaire ou crédit pour la distribution : INTENTIAL, SELECTION 1818, APICIL, GRESHAM

Société de gestion de portefeuille pour la distribution, notamment : 123VENTURE, APLUSFINANCE, BLACKROCK, CARMIGNAC GESTION, DNCA FINANCE, FIDELITY, FRANKLIN TEMPLETON, INVESCO , PRIMONIAL , LA FRANCAISE AM, LAZARD FRERE GESTION, MG, NOVAXIA, ODDO, PERIAL, SOFIDY, FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, JP MORGAN, LYXOR, PLUVALCA,

La liste complète des promoteurs de produits pourra être fournie sur simple demande et en cas d'actualisation de l'offre, nous vous en informerons. Vous êtes informé(e) que nous ne détenons aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital dans les entreprises susvisées.

Votre Conseiller ne peut encaisser aucun fond, effet ou valeur.

Il dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et Garantie Financière (GF) suffisante(s) couvrant ses diverses activités. Cette/ces couverture(s) est/sont notamment conforme(s) aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances et souscrite(s) auprès de CNA Insurance Company (polices n° CRCP100089-1) pour des montants de (par sinistre et par période d'assurance) : 300 000 € pour l'activité de conseiller en investissement financier (CIF) , 1 525 000 € pour l'activité d'intermédiaire en assurance (IAS), 500 000 € pour l'intermédiation bancaire (IOBSP) et 150 000 € pour l'immobilier en direct. Votre Conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.



Le conseil patrimonial est rémunéré sous forme d'honoraires, la lettre de mission remise au prochain rendez vous, présentera dans le détails les modalités d'élaboration de la prestation ainsi que le montant précis des honoraires associés. Nous vous informons que nous sommes susceptibles de percevoir des honoraires pour les prestations suivantes (ceux-ci étant susceptibles d'évoluer) : prestation réalisée sur la base d'un devis 300 € TTC/heure, transfert de PEA 500 € TTC, audit patrimonial forfait minimum de 750 € TTC, audit patrimonial forfait complet de 5 000 € TTC.

Lorsque cette mission de conseil est suivie d'une stratégie d'investissement et d'une mission d'intermédiation, Affilior Gestion Privée pourra percevoir une partie des frais prélevés par les établissements promoteurs de produits ou service lié aux investissements, conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), et plus particulièrement son article 325-4, nous vous informons pouvoir recevoir tout ou partie des frais d'arbitrage, une fraction des frais de gestion – le taux de rémunération annuel ne pouvant excéder 1,55 %- une partie des frais de souscription sur les SCPI où la rétrocession ne peut excéder un maximum de 6% du montant de l'investissement, pour les produits structurés une commission « up front », jusqu'à 0.35 %⁽¹⁾ annualisé du montant souscrit, pour les EMTN/produits structurés, une partie des frais bancaire pouvant aller jusqu'à un 1 % maximum du montant financé, plafonné selon les règles propres à chacun des établissements de crédit et/ou de paiement sélectionnés. Des informations plus précises vous seront communiquée sur simple demande une fois les supports d'investissement choisis.

Votre Conseiller pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains de ses fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Par ailleurs, nous avons établi des partenariats avec un nombre limité de partenaires dont des cabinets d'expertise-comptable qui nous aident à débiter, concrétiser ou maintenir des relations d'affaires avec des clients et au titre desquels nous pouvons être amenés à verser une rémunération comprise entre 30% et 50% du montant des commissions perçues par notre société sur une année civile au titre des missions d'accompagnement qui nous auront été confiées par les clients présentés par nos partenaires. Dans ce cadre, vous avez donné à votre experts-comptables l'accord préalable à la mise en relation dans les conditions mentionnées ci-dessus. Ces avantages et versements ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts. Conformément à l'article 325-6 du Règlement Général de l'AMF, vous pourrez obtenir, sur simple demande, communication d'informations plus précises sur ces avantages et rémunérations auprès de votre Conseiller.

En cas de contestation, votre Conseiller fera les meilleurs efforts pour vous apporter les explications nécessaires et rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pouvez vous adresser :

- Par courrier à l'adresse suivante : Affilior Gestion Privée – Département Juridique et Compliance- 21 rue Henri Rochefort 75017 Paris
- Ou par mail au : contact@affilior.fr

Nous nous engageons, à compter de la date de réception de votre réclamation, à en accuser réception dans un délai de dix jours et à y apporter une réponse dans un délai maximal de deux mois sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées. Si ces voies de recours internes n'aboutissent pas, vous avez la possibilité de faire appel à un médiateur :

- Pour les réclamations liées aux produits financiers, à Madame Marielle COHEN-BRANCHE, Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, mediation@amf-france.org.

Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

- Pour les réclamations liées aux produits d'assurance : vous pouvez vous adresser à la Médiation de l'Assurance, - TSA 50110, 75441 Paris cedex 09.

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

- Pour les réclamations liées aux biens immobiliers : vous pouvez vous adresser au Médiateur de la consommation - ANM CONSO – 62 rue Tiquetonne 75002 Paris

Site internet : www.anm-conso.com/anacofi-immo

- Pour les réclamations liées aux produits bancaires : vous pouvez vous adresser au Médiateur de la consommation - ANM CONSO – 62 rue Tiquetonne 75002 Paris

Site internet : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp

J'autorise expressément la transmission d'informations me concernant aux partenaires de mon Conseiller dans le cadre des souscriptions envisagées. Les données personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier par notre société, responsable de traitement et par ses prestataires/sous-traitants. Elles pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes : gestion et suivi de vos souscriptions en interne ou avec des prestataires/sous-traitants, prospection et animation commerciale, réponse aux obligations légales et réglementaires. Vos données personnelles pourront donner lieu



AFFILIOR
GESTION PRIVÉE

à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n° 78- 17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés nous écrivant à l'adresse suivante : Affilior Gestion Privée – Département Juridique et Compliance- 7 rue Mariotte 75017 Paris

Vous pouvez vous opposer à l'utilisation par votre Conseiller de vos données personnelles aux fins de propositions commerciales en cochant la case ci-contre : o

En outre, vous êtes informé(e) que notre société met en œuvre un traitement de données ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et que le régime de droit d'accès aux données recueillies par l'application des articles L.561-5 et L.561-23 du Code Monétaire et Financier s'exerce auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (article L.561-45 du Code Monétaire et Financier).

J'autorise ma banque à transmettre à mon Conseiller les informations me concernant. Dans le strict respect du secret professionnel, tous les documents et éléments que vous nous transmettez seront traités avec la plus extrême confidentialité et dans le strict cadre de la mission. Je reconnais avoir connaissance de l'interdiction pour mon Conseiller de recevoir des espèces, effets, valeurs ou chèques au porteur ou à son ordre.

Mode de communications :

Par téléphone

Par courrier

Par mail

Autre(s) à préciser :